

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 26 août 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Denisart, Alfred

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (184r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Denisart, Alfred, Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 26 août 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45705>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e

- [Denisart, Alfred](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 août 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Denisart, Alfred](#)

## Description

Résumé Sur les affaires Lasserez et Meyer Levy.  
Notes Lettre signée par Alfred Denisart.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Lasserez \[monsieur\]](#)
- [Meyer Levy](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023  
Dernière modification le 18/09/2023

---

Guin. 26. Octobre 1867

Monseigneur Cudini-Léchri,  
Archevêque de Vannes

Je suis en possession de vj honnêtes lettres du 24 Oct.  
de M. Lassalle, comme j'ai consenti à perdre partie  
de la somme qui m'a été détenue, je n'aurai  
pas gagné d'autre chose que ma délivrance. Je  
manisitionne donc le contenu intégral de ma demande  
comme je suis persuadé que vous n'avez plus à me contredire  
de cette affaire, n'ayant pas l'habitude de dégüerir le terrain  
plus à pied, si ce n'est pour demander la solution qu'il souhaitent.  
Quant à l'affaire Moëgat, je n'ai point l'intention  
d'enoyer Demain à Terminus dans un simple  
morceau pour répondre à ce que je vous disais dans ma  
lettre du 26 Oct. c'est évidemment à l'employé partié

Quant au Crédit, si on le déprime, je suis tout just  
à le prêter, mais sans me permettant malencontreusement d'allier  
jugez l'Assemblée de Paris, s'il est nécessaire. Mais  
cela n'arrivera-t-il pas une participation aux  
frais du procès, non pour je pris par le fait et cet  
acte une moindre part à payer des dépenses. L'acte est  
tellelement injuste que je ne saurais venir faire que j'aurais  
en gage que ce soit parmi un compromis. Il me suffit de  
ce qu'il me voudra apprendre.

Tout ce que je vous dis, l'assurance de ma  
parfaite considération

A monsieur P. B.